

La loi du 24 juillet 2014

**relative à l'immobilisation des actions
et parts au porteur**

Philippe Hoss

Elvinger, Hoss & Prussen

Philippe Dupont

Arendt & Medernach

Contexte

- 40 recommandations du GAIFI
- Recommandation 24: transparence et obtention d'informations sur les bénéficiaires des personnes morales
- Loi de circonstance

Grands principes

- Pas d'abolition des actions au porteur
- Obligation de dépôt auprès d'un dépositaire
- Propriété inscrite dans un registre
- Transferts → inscriptions dans le registre
- Anonymité face à la société et aux autres actionnaires

Champ d'application

- Actions au porteur émises par des sociétés de capitaux luxembourgeoises
- Parts de fonds commun de placement luxembourgeois
- Titres hors champ

Les titres immobilisés

- Titres globaux / individuels immobilisés
- Exclusion
 - ratio legis
 - système de règlement des opérations sur titres
 - droit communautaire

Les actions au porteur sont-elles encore des actions au porteur ?

- Avis du Conseil de l'Ordre et du Conseil d'Etat
- Titre « au porteur » amputé de ses attributs essentiels
- Actions au porteur « new look »

La désignation du dépositaire

- Organe compétent
- Qualification professionnelle du dépositaire
 - numérus clausus
 - les oubliés
 - exigence quant au lieu d'établissement

La désignation du dépositaire (suite)

- Condition négative: absence de la qualité d'actionnaire
 - justifications avancées: confidentialité et conflit d'intérêt
 - analyse critique
 - solutions pratiques

La nature des relations entre le dépositaire et la société

- Contrat d'entreprise
- Volet obligatoire
- Clauses usuelles
- Services additionnels

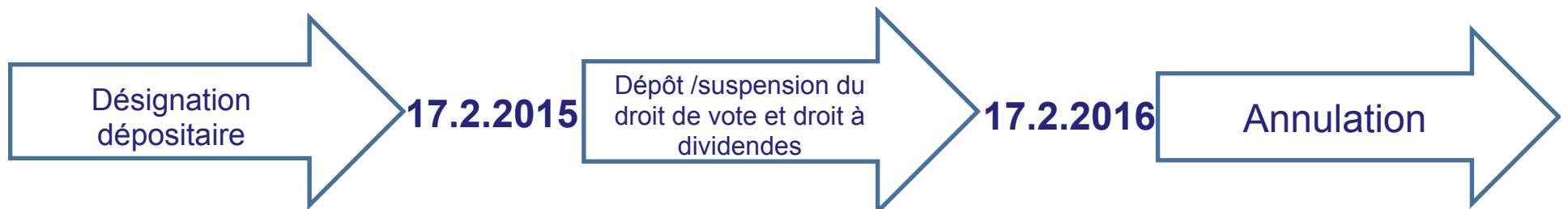
La nature des relations entre le dépositaire et les actionnaires

- S'agit-il d'un contrat de dépôt ?
 - dépôt nécessaire
 - dépôt volontaire
- Caractéristiques essentielles du dépôt:
 - La garde
 - La restitution
- Relations contractuelles ?
 - stipulation pour autrui
- Services additionnels

Missions du dépositaire

- Maintien du registre
- Garde des actions au porteur
- Émission de certificats
- Interdiction de dessaisissement des actions
- Délégation
- Loi anti-blanchiment

Obligation d'immobilisation et sanctions civiles



Prix d'annulation des actions non déposées

- Nature indemnitaire
- Lux GAAP / IFRS
- Bilan individuel non consolidé
- Formule de calcul
- Nature des frais déductibles
- Actions et Parts OPC – VNI
- Autres considérations

Dépôt à la caisse de consignation

- Obligation légale : régime sanction
- Actifs non liquides

Réduction de capital

- Droits des créanciers : article 69 LSC
- Droits des autres actionnaires :
 - actions à dividende privilégié ou à remboursement préférentiel
 - autres conditions ou limites statutaires
- Informations privilégiées
- L'exigence d'un capital minimum → possibles parades
- Hypothèse de l'absence totale de dépôt d'actions

Abolition des actions au porteur par voie de modification des statuts

- Non reconnaissance de la qualité d'actionnaire
- Conformité GAFI
- Conséquences pratiques

Tenue du registre des actions nominatives

- Pénalisation (inutile?)
- Aucune modification des exigences légales quant à la tenue du registre
- Sociétés concernées
- Nature juridique et forme du registre

Etendue des obligations prévues à l'article 39 LSC

- Contenu
 - Mentions obligatoires
 - Mentions facultatives
 - Inscriptions de nominees / portage
 - Étendue des vérifications à effectuer
- Accès au registre

Etendue des obligations prévues à l'article 39 LSC

- Localisation du registre
 - quel siège?
 - « tenue » du registre
 - agent de transfert et de registre
 - déplacements temporaires
 - accès à distance

Responsabilité civile

- Responsabilité civile des dirigeants de la société
 - nomination d'un dépositaire
 - contrôle
- Responsabilité civile du dépositaire
 - obligations essentielles: assimilation aux administrateurs
 - autres obligations : art. 1147 / 1382 Code civil

Responsabilité du dépositaire face à la société

- Responsabilité contractuelle : art. 59 LSC, art. 1147 Code civil
- Aménagements contractuels

Responsabilité du dépositaire face à la société - Exemples

- Inscription dans le registre
- Oppositions sur titres
- Vérification de conformité avec les statuts
- Perte ou vol des actions en dépôt

Responsabilité face aux actionnaires

- Responsabilité délictuelle : article 59 LSC, article 1382 Code civil
- Préjudice personnel, distinct de celui de la société

Responsabilité pénale : société émettrice

- Les personnes visées
- La société émettrice
 - défaut de tenue du registre des actions nominatives
 - défaut de désignation du dépositaire
 - défaut de dépôt des actions
 - reconnaissance de droits aux actionnaires non ou mal inscrits

Responsabilité pénale : dépositaire

- Responsabilité pénale du dépositaire
 - les personnes visées
 - élément moral et dol général

CONCLUSIONS